

# Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

## UNE CONTRE HUIT

de H. MULLER



**A**rrivée à Dublin pour imposer à la Communauté européenne la réduction draconienne de la contribution de son pays au budget du Marché commun, Mme Thatcher s'est trouvée devant le mur infranchissable de ses huit partenaires, qui ont dit «Non!». Le premier-ministre britannique a perdu une bataille importante et la Grande-Bretagne «a reçu une gifle» - selon l'expression de M. Shore, porte-parole de l'opposition travailliste. La victoire remportée par les Huit, qui se sont démontrés moins divisés que Mme Thatcher le croyait, est une triste victoire que les vainqueurs sont les premiers à déplorer. La «dame de fer» a subi un échec, dont *la vraie victime a été l'Europe.*

Pour juger de l'esprit qui règne maintenant au sein de la C.E.E., il suffit de rappeler aux lecteurs que l'intransigeance de Mme Thatcher est soutenue et stimulée par une écrasante majorité au sein du Parlement (une levée de boucliers contre la Communauté!) et qu'en France le président de la Fédération nationale des exploitants agricoles a déclaré récemment:

«Le départ de la Grande-Bretagne simplifierait les choses. Au prochain sommet de février, il faudra qu'elle se soumette aux propositions de ses huit partenaires ou qu'elle se démette. Nous ne pleurerions pas le départ d'un partenaire qui cherche à bloquer le développement communautaire».



## L'EUROPE EN DANGER

Ce n'est pas la première fois que l'attitude de la Grande-Bretagne met l'Europe en danger. «Mme Thatcher ignore superbement la logique communautaire - commente «Le Monde». Elle compte sur ceux qu'elle appelle ses «amis» et sur la crainte d'une crise pour obtenir satisfaction... Mme Thatcher surévalue ses forces». signifie peut-être appréhension d'une destabilisation à l'échelle mondiale, et non pas fidélité envers la cause de l'europhisme - a empêché au dernier moment une rupture spectaculaire. Les Neuf se sont donné un répit: ils ont reporté la discussion sur la contribution budgétaire britannique à la fin du mois de février *si les conditions se révélaient propices*. Mais - se demande toujours «Le Monde» - «Pourquoi réussiraient-ils mieux en février qu'en novembre? A l'évidence, le rapprochement des mentalités espéré avant Dublin ne s'est pas produit. Mme Thatcher est-elle décidée, comme M. Giscard d'Estaing l'a compris, à aborder la prochaine phase du débat «dans un esprit de compromis»? Nul ne s'en est aperçu au cours de sa conférence de presse où la «dame de fer» a sonné le clairon pour entraîner ses troupes dans la lutte finale».

L'aile gauche des travaillistes s'est empressée de demander au gouvernement qu'il décide le retrait de la Grande-Bretagne de la C.E.E. Le Premier ministre ne semble pourtant pas vouloir aller si loin que ça et a

répondu que ceci signifierait faire éclater une crise, dont *ne profiterait que l'Union soviétique*. D'accord, mais l'obstination britannique dans ses revendications exagérées et cette politique constante de placer les intérêts nationaux avant ceux de la Communauté, à quoi servent-elles sinon à renforcer l'Union soviétique?

Certes, la politique agricole de la C.E.E. est un de ses points faibles et les Britanniques ne sont pas les seuls à s'en plaindre. Cela dit, aucun des pays désavantagés ne voudrait la mise à mort de la politique agricole commune. Quelques chiffres sont là pour rappeler que de 1968 à 1978 les revenus des agriculteurs de la Communauté ont augmenté plus rapidement que ceux des autres catégories socio-professionnelles (3,9% par an contre 3,4% pour le reste de l'économie, en données brutes). Sans tenir compte des aides nationales, les revenus agricoles réels ont augmenté en 1978 (par rapport à 1977) de 5,4% pour la France, de 4,4% pour l'Italie, de 2,5% à 3% pour l'Allemagne, de 2,4% pour la Grande-Bretagne.

Même si la Grande-Bretagne se trouve dans le peloton de queue, le bilan général de l'adhésion au Marché commun est, pour elle, positif. Un expert évalue à 0,3% par an en moyenne le surplus de croissance ainsi obtenu du fait de l'augmentation des exportations vers un marché élargi, libéré des droits de douane.

Pour entrer dans le Marché commun, les Britanniques ont dû faire des concessions, mais comme ils n'ont pas voulu se couper de leurs fournisseurs extérieurs, - tels la Nouvelle Zélande et d'autres, envers lesquels ses liens commerciaux sont traditionnels - ils doivent payer à la caisse commune beaucoup plus que ceux qui ont pris le parti de s'approvisionner à l'intérieur de la zone de la C.E.E. Une des règles fondamentales de la politique agricole commune est en effet celle-ci: si vous ne faites pas jouer la «préférence communautaire», il faut payer sous forme de «prélèvements» la différence entre les prix mondiaux et ceux qui sont pratiqués à l'intérieur de la C.E.E.

Cette justice-là fait rugir le lion britannique et Mme Thatcher se refuse à payer ce genre de factures.

Et les conséquences?...

H. M.

# PROBLEMES ACTUELS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

---

de ADRIEN RIES

directeur à la Commission des Communautés Européennes

---

La politique agricole commune est un élément essentiel de l'intégration européenne. Son importance va au-delà des intérêts légitimes des agriculteurs et des consommateurs. Elle est en effet le garant du marché commun agricole, c'est-à-dire de la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur de la Communauté.

Qui oserait douter de l'importance que certains Etats membres attachent à leurs livraisons agricoles vers d'autres régions de la Communauté? Actuellement les échanges intracommunautaires de produits agricoles et alimentaires portent sur près de 900 milliards de francs belges. En d'autres mots, un tiers de la production agricole est consommé ailleurs que dans le pays d'origine.

Cet engouement agricole ne se rencontre pas seulement dans le chef des pays producteurs traditionnels, tels que la France ou les Pays-Bas. L'Allemagne a développé fortement son agriculture au cours des dix dernières années: elle est devenue la troisième puissance agricole de la Communauté et ses livraisons de produits alimentaires vers ses pays partenaires dépassent non seulement celles du Danemark et de la Belgique, mais encore celles de l'Italie.

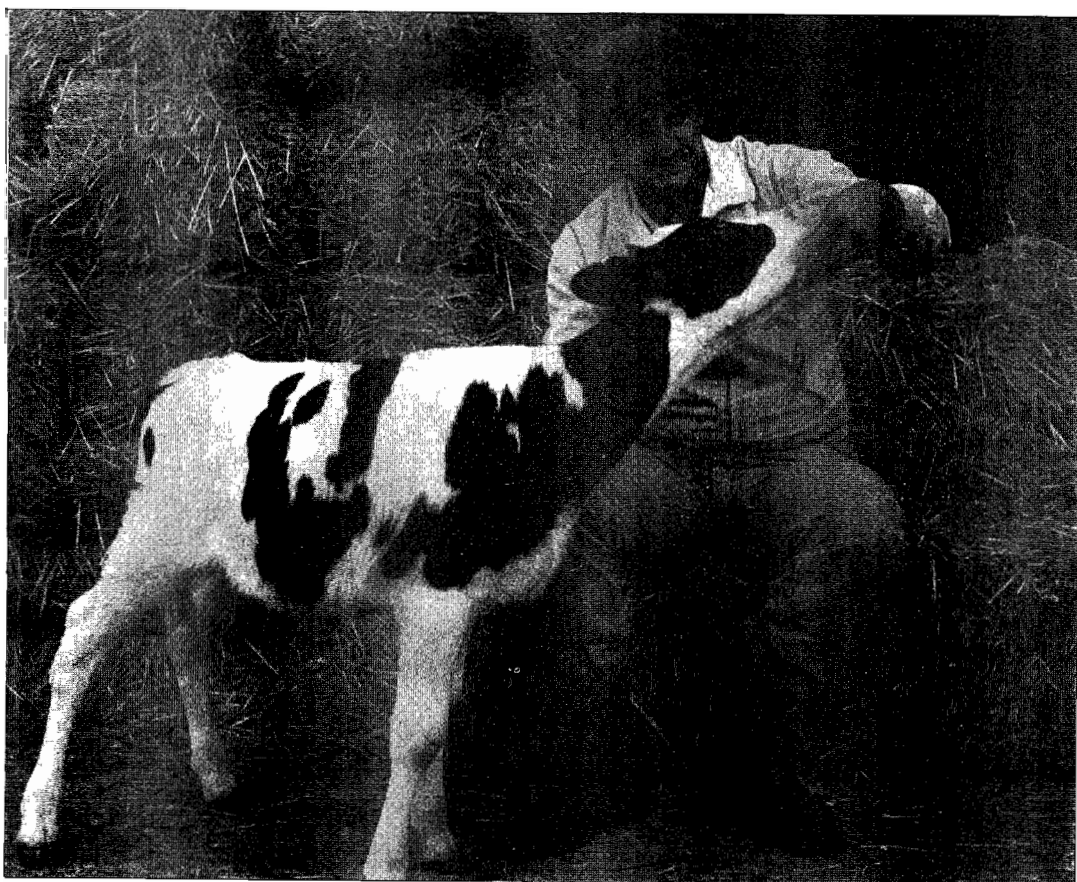
Le Luxembourg - pourtant connu pour son acier et ses activités de services (banques, radiotélévision, transports aériens, tourisme) - a lui aussi trouvé dans le marché commun agricole un débouché idéal pour son agriculture spécialisée dans le lait

et la viande bovine. Les Luxembourgeois eux-mêmes ne consomment qu'un tiers du beurre produit par les quatre laiteries du pays. Si la tendance actuelle continue, le moment n'est pas loin où le Grand-Duché sera aussi dépendant des débouchés extérieurs pour ses produits laitiers qu'il l'est depuis toujours pour ses produits sidérurgiques.

## LA POLITIQUE AGRICOLE COUTE CHER

Il est vrai que le marché commun agricole présente quelques problèmes. A côté de l'écartèlement qu'il subit à chaque soubresaut monétaire, il se voit confronté à des déséquilibres parfois graves entre l'offre et la demande de certains produits. Le cas le plus flagrant est évidemment celui du marché laitier, où le déséquilibre est permanent depuis de nombreuses années. L'agriculture européenne, qui a perdu un agriculteur par minute depuis la dernière guerre mondiale, occupe encore près de 9 millions de personnes: et à l'intérieur du secteur agricole, les différences de revenu restent importantes. Enfin la politique agricole communecôte cher; elle coûte même de plus en plus cher, de sorte que les ressources financières dont dispose la Communauté risquent d'être bientôt insuffisantes.

Malgré ces problèmes, dont il convient de ne pas sous-estimer la gravité, la poli-



tique agricole commune a l'immense avantage d'exister et de fonctionner. Ceux qui rêvent de la supprimer vivent d'illusions. Car il ne peut être question en Europe de maintenir la libre circulation des voitures, des appareils ménagers et des textiles sans qu'existe en même temps celle du blé, du beurre et des oranges. Par ailleurs, ce n'est pas en démolissant des politiques communes existantes qu'on fera avancer l'union de l'Europe, mais en poussant en avant les efforts d'intégration dans les domaines aussi vitaux que ceux de la politique économique, régionale ou sociale.

La politique agricole commune souffre de son isolement sur l'échiquier politique européen: mais au-delà de considérations tactiques, il va de soi que la solution de plusieurs des problèmes graves qu'elle rencontre ne peut être trouvée dans les seuls mécanismes de la politique agricole commune. Le système agro-monnaire (taux verts, montants compensatoires monétaires) illustre parfaitement cette dépendance du

marché commun agricole d'événements extérieurs. A cet égard, la mise en place du système monétaire européen (SME) n'est pas non plus une panacée: les ajustements monétaires intervenus fin septembre l'ont suffisamment démontré. L'agriculture, tout comme les autres secteurs de l'économie, aspire à plus de stabilité monétaire.

De même l'agriculture aspire à plus de stabilité économique. L'inflation galopante qui a sévi en Europe au cours de la présente décennie a fait mal aux agriculteurs. On accuse souvent ceux-ci d'être à l'origine de l'inflation. Rien n'est plus faux. Les prix reçus par les agriculteurs n'ont augmenté que faiblement en termes nominaux: ils ont baissé en termes réels. Le prix du pain augmente régulièrement, mais le prix du blé n'intervient que d'une manière marginale dans ces hausses successives. Les consommateurs ont tendance à être allergiques aux moindres hausses aussi spectaculaires que celles intervenues dans les prix de l'énergie ou des cigarettes par exemple.

## LE ROLE DE L'AGRICULTURE

Ces exemples illustrent le rôle joué par l'agriculture dans nos économies: elle assure la sécurité des approvisionnements alimentaires de 260 millions de consommateurs à des prix stables. Aucun Européen ne risque de manquer de pain, de lait, de sucre. Aucun Européen ne risque de voir le prix du pain doubler en quelques mois. Dans un monde où les ressources naturelles se font de plus en plus rares, il serait criminel d'abandonner notre agriculture pour courir derrière les chimères d'un soi-disant marché mondial.

Ceux qui exigent que l'Europe s'approvisionne sur le marché mondial oublient que les prix pratiqués sur celui-ci ne portent que sur des quantités marginales. C'est ce qui explique l'extraordinaire instabilité des cours mondiaux, tantôt en hausse, tantôt en baisse, en fonction de facteurs multiples et souvent spéculatifs. Si la Communauté, en tant que plus grand marché de consommation du monde, devait acheter massivement sur le marché mondial des céréales, du sucre, des produits laitiers, de la viande, il en serait terminé rapidement des prix mondiaux soi-disant attractifs. Le seul résultat concret serait que l'Europe, déjà soumise au chantage pétrolier, s'exposerait en outre à l'épée de Damoclès d'une pénurie alimentaire.

Mais la sécurité des approvisionnements alimentaires de base ne signifie nullement que le marché commun agricole est un marché fermé, autarcique, introverti. Au contraire, la Communauté est le plus grand importateur mondial de produits agricoles; elle est, après les Etats-Unis, le second exportateur. Les ressources agraires de l'Europe sont limitées: la Communauté ne compte que 93 millions d'ha face à 450 millions d'ha pour les USA et plus de 600 millions d'ha pour l'URSS. Cette limitation des ressources agraires face au potentiel de consommation le plus grand du monde explique pourquoi la balance commerciale de la Communauté est négative pour les produits alimentaires. Le déficit est de l'ordre de 600 milliards de francs belges; il s'explique surtout par notre dépendance en matière d'aliments du bétail vis-à-vis du continent américain et celle en matière de fruits et légumes vis-à-vis du

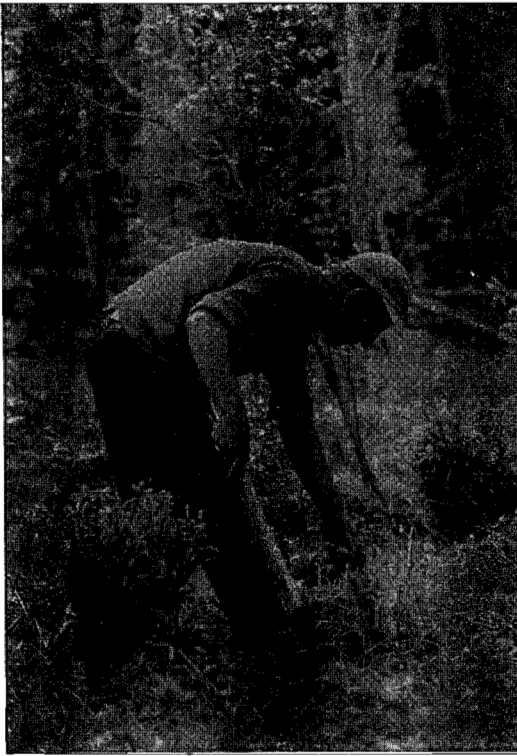
bassin méditerranéen.

La Communauté a toujours tenu à respecter ses engagements internationaux. Elle continue à importer des produits pour lesquels elle est plus qu'autosuffisante (120 000 t de beurre en provenance de Nouvelle-Zélande; 1,3 million de t de sucre en provenance des pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Elle participe activement à toutes les négociations internationales. Le commerce international n'est pas à sens unique: on doit importer si l'on veut pouvoir exporter. C'est pourquoi il convient aussi de rejeter la demande souvent présentée de limiter nos importations agricoles. Nos exportations agricoles et industrielles se font à ce prix là.

Rien ne sert non plus d'exciter l'opinion publique par des débats démagogiques tels que celui sur nos exportations de beurre vers les pays de l'Est. Nos exportations de produits alimentaires et de boissons dépassent 500 milliards de francs belges. Il s'agit pour l'essentiel de produits à haute valeur ajoutée (fromages, farines, conserves) et non pas de matières premières. L'effort d'exportation se fait tous azimuts. Pourquoi devrait-on discriminer certains pays lorsqu'il s'agit de produits agricoles, alors que nos pays se livrent à une surenchère parfois effrénée lorsqu'il s'agit d'usines livrées clé sur porte?

## LA POLITIQUE AGRICOLE ELEMENT ESSENTIEL DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

En résumé: la politique agricole commune est un élément essentiel de l'intégration européenne. Elle assure la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur du marché commun. Elle donne aux consommateurs européens la sécurité d'approvisionnement alimentaires à des prix stables. Elle permet à la Communauté de participer pleinement au commerce mondial. Enfin et surtout elle permet à 9 millions de personnes actives de garder un emploi dans un secteur essentiel pour la protection de l'espace naturel. Les agriculteurs européens ne roulent pas sur l'or, loin de là. Mais la politique agricole commune prévient aussi nombre d'entre eux d'aller rejoindre les rangs des 5 millions de chômeurs que compte la Communauté. Il s'agit là d'un aspect social non négligeable d'une politi-



que qui est régulièrement attaquée pour ses coûts financiers excessifs.

Il est vrai que la politique agricole commune coûte cher. En termes absolus! La note est en effet de l'ordre de 400 milliards de francs belges par an. En termes relatifs, c'est tout différent: ainsi cette dépense ne représente que 0,4% du produit intérieur brut et 2,8% des dépenses alimentaires des consommateurs européens. Il est vrai que les dépenses agricoles accaparent 70% du budget de la Communauté. Mais cela n'a rien à voir avec l'agriculture; c'est tout simplement dû à l'absence de responsabilités financières de la Communauté dans d'autres domaines importants.

La dépense agricole elle-même n'est pas un problème. Cette dépense est une sorte de prime d'assurance que le consommateur européen paie pour s'assurer la sécurité des approvisionnements à des prix stables. La prime n'est d'ailleurs nullement excessive puisqu'elle n'est que de 400 francs belges par an et par personne.

Ce qui par contre est un problème, c'est la manière dont tout cet argent est dépensé. Voilà le vrai noeud de vipères. Cette année la Communauté dépensera au moins 200 milliards de francs belges pour écouler des surplus de lait et de sucre. On estime que l'excédent laitier dépasse 10% de la production, c'est-à-dire que plus de 3 millions de vaches produisent quelque 10 millions de litres de lait que personne ne veut acheter. Notre production de sucre sera d'environ 11 millions de tonnes cette année, mais la consommation intérieure ne dépasse pas 9,5 millions de tonnes.

#### LE LAIT: ENFANT MALADE DE LA C.E.E.

Le lait est depuis longtemps l'enfant malade de la politique agricole commune. Depuis que le marché commun du lait existe, la Commission n'a cessé de présenter des propositions au Conseil en vue d'y rétablir l'équilibre. On comprend les résistances du Conseil de prendre des mesures efficaces, lorsqu'on sait que la Communauté compte 2 millions de producteurs de lait, pour lesquels le prix du lait est équivalent au salaire horaire dans l'industrie. Il convient donc de tenir compte de la situation sociale du secteur lorsqu'on décidera les mesures qui s'imposent. Car plus personne ne semble douter maintenant de la nécessité de prendre d'urgence de telles mesures. La production laitière continue à augmenter (2% en 1979) alors que la consommation stagne depuis longtemps. Le déséquilibre s'accroît à vue d'oeil de même que la note financière.

L'année 1980 s'annonce à cet égard comme l'année de la dernière chance. Les ressources financières dont dispose la Communauté et qu'on appelle les ressources propres risquent dès l'année prochaine de ne plus suffire à la couverture des dépenses. Il est regrettable que la Communauté ait dû en arriver à une situation aussi extrême et qu'elle n'ait pu éviter à temps que cette épée de Damoclès ne soit pendue sur son avenir.

A.R.

*M. Adrien Ries est l'auteur de l'ABC du marché commun agricole, 208 pages, Editions LABOR Bruxelles et Fernand NATHAN, Paris, 1978 - 265 FB (38 FF).*

# Les députés du Parlement européen: OTTO DE HABSBOURG

« **L'**Europe pourrait devenir, d'un jour à l'autre, une superpuissance et jouir ainsi de la sécurité qu'elle mérite, si elle réussissait à unir les forces dont elle dispose. Personne ne devrait se tenir à l'écart dans de tels moments. Qui s'intéresse à l'avenir de nos enfants doit collaborer à l'unification de l'Europe! ».

Ces phrases pathétiques appartiennent à l'un des plus dynamiques et profonds européens de nos jours, Otto de Habsbourg, membre du premier Parlement européen. Auteur de plusieurs livres consacrés à l'unification de notre continent, conférencier infatigable qui voyage d'un bout à l'autre de l'Europe libre où, dans chaque ville où il est invité, un public nombreux acclame sa verve et sa lucidité persuasive, Otto de Habsbourg a lié son nom surtout à la « Paneuropa-Union », dont il est le Président.

Ce mouvement fut créé en 1922 par Richard comte Coudenhove-Kalergi, qui synthétisa dans son livre *Paneuropa* (1923) sa conception: unité de l'Europe par l'abolition des nationalismes aveugles. Après sa mort en 1973, son oeuvre trouva un digne continuateur dans la personne de Otto de Habsbourg, dans l'illustre famille duquel une autre figure remarquable avait soutenu la cause de la fédéralisation de l'Europe: il s'agit de François-Ferdinand, qui avait accepté et fait sien le projet grandiose de l'homme politique roumain Aurel C. Popovici sur la création des Etats-Unis de l'Europe.

Avec Otto de Habsbourg, la « Paneuropa-Union » se propose un but nouveau, mais toujours dans l'esprit de son fondateur: la défense de l'Europe contre le totalitarisme. Au lieu d'une neutralité lâche et de l'opportunisme, une opposition courageuse au communisme et le refus net de tout compromis ou collaboration avec les partis communistes (anti-européistes par définition).

Comment doit être l'Europe unie de demain? Sur quelles bases doit-on construire le nouvel édifice politique, économique, social et culturel? Otto de Habsbourg répond:

- Nous voulons la *Grande Europe!* Pour nous ses frontières ne coïncident pas avec la ligne de démarcation, arbitraire et inhumaine, qu'ont tracé en février 1945 des non-Européens. Il est inadmissible que dans l'ère de la décolonisation le Kremlin puisse pratiquer une politique d'hégémonie envers ses satellites.

- Nous voulons une *Europe libre!* Non seulement du point de vue politique, mais aussi économique: l'expérience nous a enseigné que là où l'économie est devenue un monopole de communautés bureaucratiques sous le nom d'*Etat*, l'esclavage des citoyens devient inévitable.

- Nous voulons une *Europe de la justice*, pour défendre les droits des petits et des faibles contre tout abus et violence, et condamnons le gaspillage pratiqué par la société de consommation au détriment des générations futures.

- Nous voulons une *Europe chrétienne*, car notre continent a été et doit rester chrétien.

C'est animé par de telles idées que Otto de Habsbourg poursuit son activité au sein du Parlement européen, qu'il illustre de son prestige et auquel il rend d'incalculables services. Un grand et véritable Européen, Otto de Habsbourg fait honneur non seulement à l'Allemagne qu'il y représente, mais à tous les Etats européens et aux plus nobles traditions spirituelles européennes. ■



## L'ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT SE TERMINE

GEORG KAHN-ACKERMANN,  
*ex-Secrétaire Général du Conseil de l'Europe*

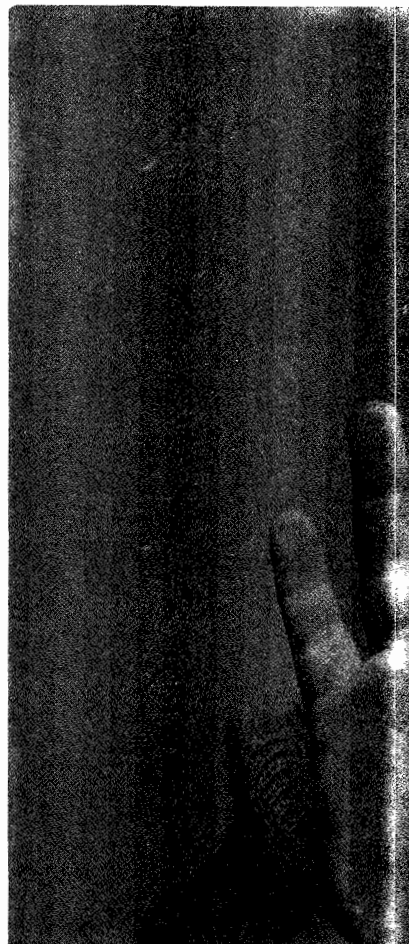
**S**i nous nous contentons de la sécheresse des chiffres, l'ensemble des enfants des pays «développés» ne représente que la cinquième partie des enfants du globe: trois cents millions sur un milliard et demi au-dessous de quinze ans. Les enfants du tiers monde sont au nombre d'un milliard deux cents millions et si ce n'est pas la totalité qui est malheureuse, un tiers d'entre eux vit cependant dans un état de pauvreté extrême; en Amérique latine, par exemple, un enfant sur cinq n'atteint pas sa première année de vie.

Nous pourrions citer encore des chiffres qui soulignent le terrible déséquilibre dans la répartition des *chances* - bien que pour ces dernières il faille faire des précisions - selon que l'on naisse dans l'une ou dans l'autre partie du globe. Vingt ans après la déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Onu, nous sommes obligés de constater que ces droits sont restés lettre morte pour des millions d'enfants.

Lorsque les Nations Unies ont proclamé que l'année 1979 aurait été l'Année Internationale de l'Enfant, elles souhaitaient

que «les responsables des décisions et le public soient plus conscients des besoins de l'enfant et qu'une attention particulière soit prêtée aux groupes plus vulnérables et moins favorisés».

C'est ainsi que notre société, qui a concentré ses propres forces sur la production, a oublié, dans sa propre boulimie et dans sa propre convoitise d'expansion, la sphère des «improductifs» composée, pour la plupart, d'enfants. Non seulement cette société de consommation a encore des enfants affamés, mais elle a créé en outre des «déséquilibres de l'abondance».





Du statut qu'une société accorde à l'enfant, on peut déduire, en grande partie, le degré de civilisation...

Ce n'est pas là le moindre des paradoxes de notre société de progrès, qui veut réduire le nombre de ses enfants bien qu'elle possède les moyens pour leur garantir le maximum de chances.

C'est tout comme si l'adulte doutait de l'avenir incertain dont il est pourtant l'auteur et c'est comme si l'enfant n'était pas pour lui une promesse d'espérance.

Les prévisions sont, à cet égard, significatives. D'ici les vingt prochaines

années, les enfants qui naîtront dans les pays les plus pauvres augmenteront de 19,2% et ceux des pays riches de 5,7% seulement.

Cette année sera-t-elle



marquée, comme cela avait été le cas en 1975 pour l'année de la femme, par une prise de conscience? Prise de conscience qui aboutirait sur d'autres attitudes, sur d'autres comportements. Substituer les projets et les «bonnes intentions» par des actes qui permettraient, à chaque stade de la vie, de la famille au monde extérieur, en passant par l'école, permettraient, disions-nous, à l'enfant d'exister, de s'exprimer et d'avoir, tout comme l'adulte, la place qui lui revient dans la société.

G.K.A.

# A travers l'Europe

## L'EUROPE VIEILLIT



JOHN MURRAY  
*Administrateur, Conseil de l'Europe*

**N**ous savons tous qu'il existe un problème démographique au niveau mondial et que l'Europe, elle aussi, n'est pas sans difficultés. Il a été présenté aux gouvernements des pays membres un rapport sur la situation et sur les perspectives démographiques en Europe, fruit de cinq années de travail du Conseil de l'Europe.

Rédigée par un démographe britannique, Maurice Kirk, cette étude illustre avant tout l'évolution en cours, durant ces dernières années, dans les pays européens.

Le taux de mortalité s'est abaissé à des niveaux très bas et, sauf dans le cas d'un progrès inattendu dans la lutte contre le cancer et les maladies cardiovasculaires, les perspectives d'amélioration semblent désor-

mais plutôt limitées. Deux aspects méritent toutefois notre attention: la mortalité infantile peut être ultérieurement réduite et la différence entre l'espoir de vie des hommes et celle des femmes est en continuelle augmentation, étant passé de 75 à 77 ans pour les femmes et de 68 à 70 ans pour les hommes.

La natalité, par contre, est en régression dans presque tous les pays membres depuis les années 1964-65 et surtout à partir de 1970. C'est ainsi que le nombre des naissances est descendu de 997 000 en 1965 à 657 000 en 1977 au Royaume-Uni, de 866 000 à 745 000 en France durant la même période et de 1 044 000 à 582 000 en Allemagne fédérale. La famille avec deux enfants semble désormais être devenue une

norme. Pour freiner ce déclin, la famille devrait passer à trois enfants et plus. Le nombre des décès dépasse celui des naissances dans certains pays, en particulier dans la République fédérale d'Allemagne et au Luxembourg; dans d'autres pays, toutefois, la population poursuivra sa progression pendant un certain temps, grâce au potentiel de développement inhérent à une structure d'âge plus jeune.

Il est notoire qu'il est difficile de prévoir les taux de natalité, car ils risquent d'être plus sujets à des fluctuations soudaines et imprévues, à une époque où les couples ayant recours à des méthodes contraceptives sont toujours plus nombreux. Une autre éventuelle complication: la possibilité que l'attitude des couples devant le mariage se transforme radicalement. Depuis de nombreuses années, on se marie de plus en plus jeune, et le mariage est des plus populaires.

Et pourtant, dans certains pays - en particulier en Suède et au Danemark - de nombreux jeunes gens cohabitent sans se marier; d'autre part, il est de plus en plus fréquent que les mariages se terminent par un divorce.

Il existe un autre facteur qui influence la natalité: les femmes mariées travaillent, toujours plus nombreuses, hors de chez elles; devant les difficultés à affronter simultanément, le travail chez soi et dans la vie professionnelle, elles renoncent à avoir plusieurs enfants. C'est pour ces raisons, et pour d'autres encore, qu'il est impossible de prévoir le comportement des couples au cours des prochaines décennies. Et pourtant, de nouveaux facteurs tels qu'une réglementation efficace des naissances, appliquée sur une vaste échelle, ainsi que l'évolution du rôle de la femme dans la société rendent plutôt improbable un retour à brève échéance à des taux de natalité plus élevés; il est difficile, par contre, d'imaginer que ces derniers descendent au-dessous du niveau, déjà très bas, atteint dans certains pays.

## LES EFFETS DES MIGRATIONS

Abandonnant le sud de l'Europe, des milliers de travailleurs sont venus augmenter sensiblement la main-d'oeuvre des pays les plus industrialisés; mais ce mouvement s'est virtuellement arrêté à cause de la ré-

cession économique. Certains de ces travailleurs retournent maintenant dans leur pays d'origine; mais bon nombre se sont établis avec leur famille dans les pays qui les ont accueillis et qui hébergeront, dans le futur, d'importantes communautés d'origine étrangère. Par exemple, la France compte plus d'un million et demi de travailleurs émigrés, la République fédérale d'Allemagne près de deux millions, la Suisse en héberge plus d'un demi-million; et les chiffres de tous les résidents étrangers sont sensiblement plus élevés: plus de trois millions en France, près de quatre millions en Allemagne fédérale et d'un million en Suisse. Ces communautés se concentrent généralement dans le centre de la ville, abandonné par les ex-habitants en faveur de la banlieue. Les communautés d'émigrés ont un taux de natalité supérieur à celui de la population locale; mais cet écart a tendance à diminuer. De toute façon, ce flot étant désormais réduit à un filet d'eau, il devient toujours plus urgent pour les pays précédemment exportateurs de main-d'oeuvre de trouver des solutions durables pour résoudre leurs problèmes économiques.

La perspective d'une population qui vieillit et au sein de laquelle la part qui travaille devrait assumer la charge d'une population inactive toujours plus nombreuse a soulevé de nombreuses préoccupations. Le rapport Kirk souligne, toutefois, que même si le taux de natalité n'augmentera pas, les pays européens connaîtront une période de trêve jusqu'à la fin du présent siècle.

En effet, pendant les deux ou trois prochaines décennies, la population active augmentera en chiffres absolus et probablement proportionnellement à la population globale. Nous entrons donc dans une période où les tendances démographiques s'orienteront vers un allègement de la charge représentée par les inactifs, ce qui laisserait le temps aux gouvernements de se préparer à la phase suivante où la tendance risque de se renverser. La période qui nous sépare de l'an 2000 devrait nous laisser suffisamment de temps pour nous adapter à la perspective d'une population pratiquement stable à longue échéance. Rien ne permet de prévoir, selon les experts du Conseil de l'Europe, que l'absence d'une augmentation démographique importante comporterait en soi des difficultés insurmontables.

J. M.



RAPPORT  
sur la création d'un établissement scolaire  
international à Strasbourg

(Rapporteur: M. Brasseur)

La vocation européenne et internationale de Strasbourg fait que la ville et sa région sont devenues le lieu de résidence de nombreuses familles non françaises venues de nombreux pays.

Strasbourg n'est pas seulement le siège du Conseil de l'Europe avec la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme. La ville abrite également plusieurs autres institutions: Commission centrale pour la navigation du Rhin, représentations diplomatiques et consulaires, Fondation européenne de la science, Institut international des droits de l'homme etc. Et l'on sait quelles sont les ambitions locales concernant le secrétariat du Parlement européen. De plus, du fait de sa situation géographique, Strasbourg a attiré un nombre important de firmes étrangères. Enfin, sept Universités américaines possèdent une antenne à Strasbourg et le «Schiller College», établissement d'enseignement universitaire américain, s'est installé en 1974 dans les faubourgs, à la Robertsau.

Il est évident que pour ces étrangers, qui vivent à Strasbourg ou dans la région ou qui sont susceptibles de s'y installer, Strasbourg n'offre pas les structures scolaires adaptées pour accueillir des enfants qui ont besoin d'un enseignement différent du système éducatif français.

C'est pour répondre à ces besoins éducatifs, culturels et sociaux particuliers que plusieurs membres de l'Assemblée parlementaire ont déposé une proposition de résolution relative à la création d'un établissement scolaire international à Strasbourg (Doc. 4238) qui a été renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation le 4 octobre 1978 (Renvoi n° 1220).

La Commission m'a désigné comme rapporteur. J'ai eu à Strasbourg des entretiens avec un conseiller technique du Recteur ainsi qu'avec des représentants des agents du Conseil de l'Europe. J'ai aussi visité le 16 février 1979 le lycée international de Saint-Germain-en-Laye où j'ai été reçu par le Proviseur, M. Scherrer, et plusieurs de ses collaborateurs. Je voudrais dire ici combien j'ai apprécié son accueil et les heures qu'il m'a consacrées malgré l'étendue de ses responsabilités. Le lycée abrite actuellement 1 500 élèves et en refuse 1 millier chaque année alors qu'à l'origine «Ecole du Shape» réservée aux enfants étrangers du personnel de l'OTAN, il ne comptait qu'une vingtaine d'élèves. Je voudrais immédiatement souligner que, si ce lycée a connu une telle expansion c'est que les possibilités de scolarisation qu'il offre ont incité plusieurs entreprises «multinationales» à s'installer à proximité. C'est un élément à ne pas négliger si l'on considère que certaines grandes entreprises ont des difficultés à recruter du personnel qualifié pour Strasbourg faute d'y trouver les structures scolaires requises.

Un sondage effectué en 1978 a permis de chiffrer l'effectif des enfants étrangers qui seraient intéressés par la création à Strasbourg d'établissements préscolaire et scolaire de caractère international.

préscolaire	:	30
élémentaire	:	157
second degré	:	258
soit au total	:	445

Si l'on admet qu'il est indispensable que les enfants étrangers de la communauté internatio-

nale puissent travailler en contact avec un nombre sensiblement égal de jeunes français, il faut prévoir l'accueil de quelque 900 élèves. En outre il faut prévoir la possibilité d'accès à un tel établissement aux enfants étrangers des familles ne faisant pas partie de la communauté internationale au sens strict du terme. Ce serait en effet une erreur de vouloir créer une sorte d'établissement scolaire pour «privilegiés».

Les parents non français désireux d'inscrire leurs enfants dans un établissement international savent moins que d'autres si ceux-ci poursuivront jusqu'au bout leur scolarité à Strasbourg ou dans quel pays ils pourront être amenés à exercer leur activité professionnelle. L'aspect linguistique présente donc une importance prépondérante aussi bien pour l'acquisition du français par les non-francophones que pour le maintien et l'enrichissement de la langue nationale afin de faciliter une éventuelle réinsertion scolaire dans le pays d'origine. Dans la situation actuelle, il faudrait prévoir au départ trois sections «nationales» (allemande, anglaise, italienne) compte tenu du fait que le français devrait être la langue principale pour tous en tant que langue du milieu local. En outre, pour faciliter l'adaptation des enfants étrangers, il faudrait prévoir la possibilité de les diriger au départ vers des classes d'enseignement de «français spécial».

Bien entendu, la nature même d'un établissement international exigera qu'une partie du corps professoral soit de nationalité étrangère, non seulement pour permettre un enseignement de haut niveau dans la langue maternelle, mais aussi pour assurer la transmission de la culture du pays d'origine. Ceci implique des négociations avec les gouvernements des Etats directement concernés et sans doute le Conseil de l'Europe pourrait-il jouer un rôle dans ce domaine. J'ai été frappé, par exemple, par la situation encore très difficile de certains professeurs du lycée international de Saint-Germain-en-Laye qui ne bénéficient d'aucune garantie, faute d'un intérêt suffisant de la part de leur gouvernement, et qui se trouvent placés pratiquement dans la position d'enseignants bénévoles. Il devrait être possible, au moins au plan européen, d'élaborer un statut pour cette catégorie de professeurs qui exercent une mission très importante.

Un autre objectif important est la reconnaissance des études et diplômes par le plus grand nombre d'Etats possible. Dans ce domaine, également, le Conseil de l'Europe pourrait faire oeuvre très utile en mettant en application dans un cas concret des principes fondamentaux qu'il a souvent énoncés.

Dès lors, l'établissement qui serait créé devrait permettre une formation sanctionnée:

- soit par le baccalauréat français;

- soit par le baccalauréat des lycées internationaux;  
- soit par le baccalauréat international de Genève.

Telles sont d'ailleurs les possibilités qu'offre le lycée international de Saint-Germain-en-Laye.

Les possibilités offertes à ces élèves faciliteraient ainsi grandement leur mobilité mais assureraient également certains débouchés pour leur avenir.

Plusieurs initiatives prises ces dernières années n'ont pas abouti. Le gouvernement français a finalement pris l'affaire en main. Le Ministère de l'Education a chargé le Rectorat de l'Académie de Strasbourg d'entreprendre une étude et de soumettre des propositions concrètes qui résulteraient d'une consultation des milieux concernés. Après une étude préliminaire, la Ville de Strasbourg, le Rectorat et la Chambre de Commerce se sont prononcés pour la création d'un établissement de caractère international.

Une partie de nos préoccupations semble avoir trouvé un début de solution favorable puisque le 23 mars 1979, M. J. Pelletier, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education, a signé un arrêté portant création du Lycée international des Pontonniers à Strasbourg destiné à accueillir dans une même collectivité scolaire des élèves français et étrangers.

L'arrêté prévoit que:

- des enfants français et étrangers pourront suivre avec des professeurs français des études secondaires,
- des enfants français suivant des études secondaires normales pourront être autorisés à suivre un enseignement de langue étrangère dans le cadre des sections confiées à des maîtres étrangers,
- des enfants étrangers pourront apprendre, par des méthodes appropriées et avec des professeurs français, la langue française,
- des enfants étrangers pourront étudier, avec des maîtres de leur nationalité, un programme complémentaire dans leur langue maternelle.

De plus, le lycée international des Pontonniers pourra, dans le cadre de la réglementation en vigueur, assurer la préparation des élèves aux diplômes nationaux français et, le cas échéant, à des diplômes étrangers ou internationaux reconnus par les pays étrangers dont la langue est enseignée dans le cadre des sections nationales.

Enfin, il est précisé que des certificats de scolarité retraçant de façon précise les études effectuées au lycée international seront délivrés aux élèves qui quitteront l'établissement avant la fin de leur scolarité ou qui auront achevé cette scolarité sans obtenir le diplôme terminal.

Cet ensemble de mesures correspond dans une large mesure aux soucis exprimés dans notre rapport. Nous ne pouvons pas manquer de souligner toutefois que la décision du gouvernement français, si elle crée un lycée international, ne prévoit pas pour le moment de doter Strasbourg d'une école internationale permettant d'accueillir les enfants dès la maternelle puisque l'arrêté du 23 mars 1979 précise que le lycée international des Pontonniers sera composé de classes secondaires du 1er et 2e cycle. Nous espérons que tous les niveaux des classes primaires pourront être prochainement inclus dans ce système et que, malgré les problèmes qui se posent, il sera possible d'envisager une scolarisation adéquate pour les enfants d'âge préscolaire de langues maternelles différentes afin de préparer leur insertion dans la vie scolaire.

Un premier pas dans ce sens semble déjà être acquis puisque, contrairement aux lycées français qui ne comptent que des classes du second cycle, le lycée international des Pontonniers comprendra, semblerait-il dès la rentrée de

septembre 1979, des classes de type élémentaire (cours moyen 1 pour les enfants de 9 ans environ et cours moyen 2 pour les enfants de 10 ans environ). Ainsi que des classes de sixième (début du secondaire, enfants de 11 ans environ). L'ouverture de classes au-delà de la sixième se fera ensuite progressivement à chaque nouvelle rentrée scolaire jusqu'au niveau du baccalauréat. Ainsi pour la rentrée scolaire 1980 il est prévu d'ouvrir le niveau de cinquième (deuxième année du secondaire, enfants de 12 ans environ) mais on espère également qu'il sera possible d'ouvrir deux niveaux supplémentaires du primaire (pour les enfants de 7 et 8 ans environ).

La volonté ne manque pas, mais les difficultés sont grandes, il ne faut pas nous le cacher. C'est pourquoi, tout en accueillant favorablement l'initiative dotant Strasbourg d'un lycée international, il nous faudra sans doute suivre l'affaire et apporter tout notre soutien aux autorités françaises pour assurer l'élargissement de ce lycée et pour veiller à ce qu'il fonctionne dans les meilleures conditions.



## Les Ministres des affaires étrangères condamnent la prise d'otages à Téhéran

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe réuni pour la 65e session s'est montré vivement préoccupé par la prise d'otages à l'Ambassade des Etats-Unis à Téhéran, qui constitue une violation flagrante des règles les plus élémentaires du droit international et notamment de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques à laquelle l'Iran est partie. Les Ministres des Affaires étrangères des 21 Etats membres du Conseil de l'Europe, organisation profondément attachée à la défense des droits de l'homme et à la prééminence du droit, lancent un appel pressant aux autorités iraniennes pour qu'elles relâchent les otages et mettent fin à une situation qui affecte dangereusement les relations internationales.



# RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

*(l'occupation de l'Ambassade des Etats-Unis à Téhéran)*

L'Assemblée,

1. Rappelant les principes fondamentaux du Conseil de l'Europe exprimés dans le préambule de son Statut qui affirme la conviction que la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation, ainsi que son attachement aux principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit;

2. Rappelant que ces principes ont été mis en oeuvre par le Conseil de l'Europe par l'adoption d'instruments internationaux, tels que la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Convention européenne pour la répression du terrorisme;

3. Considérant que la protection des diplomates constitue un aspect essentiel des relations internationales, et rappelant à cet égard la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, à laquelle l'Iran est partie, et la Résolution (74) 3 du Comité des Ministres relative au terrorisme international, ainsi que d'autres textes du Comité des Ministres demandant la protection des diplomates,

4. Se félicite du télégramme adressé le 15 novembre 1979 par le Président de l'Assemblée au Chef de l'Etat iranien, exprimant sa profonde inquiétude à propos de la détention du personnel de l'Ambassade des Etats-Unis à Téhéran, et citant la Résolution 712 du 11 octobre 1979, dans laquelle l'Assemblée « exprime l'espoir que l'Europe trouvera prochainement dans un Iran démocratique un partenaire avec lequel elle serait liée par les mêmes principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit », et s'associe au texte de ce télégramme;

5. Réitère sa condamnation de tous les actes de terrorisme, y compris les prises d'otages qui, quels que soient leurs motifs, constituent des actes de violence prémédités ou des menaces de violence dirigés contre des innocents;

6. Déploie la poursuite de l'occupation de l'Ambassade des Etats-Unis et de la détention de ses occupants comme étant contraires aux principes humanitaires les plus élémentaires et constituant une violation de règles fondamentales de droit international ayant trait au personnel et aux locaux diplomatiques;

7. Encourage tous les gouvernements européens à manifester leur condamnation sans réserve de telles méthodes, et estime que la tentation de garder le silence en raison de leurs intérêts économiques ou politiques immédiats ne peut que mettre en danger ce qui constitue la trame de la coopération internationale et de la paix;

8. Fait appel aux autorités iraniennes de libérer sans tarder les otages, mettant de la sorte fin à une situation risquant de nuire sérieusement aux relations avec l'Iran de tous les Etats qui respectent le principe de prééminence du droit;

9. Recommande au Comité des Ministres, en tant qu'organe responsable des relations extérieures du Conseil de l'Europe, d'exprimer, lors de sa 65<sup>e</sup> session actuellement en cours, une claire condamnation de cette situation qui se prolonge, ainsi que sa solidarité avec ceux qui résistent à de tels actes de chantage international, conformément aux principes auxquels ont souscrit les gouvernements de tous les Etats membres.

# XV°

## Congrès international des sciences historiques

BUCAREST 10-14 AOUT 1980

Un rendez-vous scientifique d'une importance exceptionnelle a été programmé pour l'été prochain: un congrès mondial des historiens. Il serait superflu de justifier la signification tout à fait particulière d'un tel événement, qui fournira l'occasion d'une large confrontation d'idéologies et d'expériences variées.

Les grands thèmes du Congrès seront:

1. L'Europe de l'Est, aire de convergence des civilisations.
2. Formes des problèmes de la paix dans l'histoire.
3. Les Etats fédératifs et pluralistes.
4. La femme dans la société.

Il suffit de prendre connaissance de ces thèmes ainsi que du nom des personnalités qui les traiteront dans des rapports généraux, pour se rendre compte de leur actualité et du haut niveau de leur présentation.

Une attention spéciale sera accordée à la méthodologie des recherches historiques, qui fera l'objet de quatre rapports généraux: le langage de l'historien; la place et le rôle de l'enseignement de l'histoire dans le cadre de l'enseignement secondaire, notamment pour la formation de l'homme du XXe siècle; problèmes et méthodes de l'histoire orale; démographie, épidémie, écologie.

Nous signalons enfin quelques thèmes qui seront traités dans la «Section Chronologiques»: Rapports entre l'Est et l'Ouest (dans l'Antiquité et au Moyen Age), Mutations sociales et économiques (au Moyen Age), trois thèmes d'histoire moderne (Relations entre les continents et les peuples; Idées et sociétés; Economies) et des thèmes d'histoire contemporaine (Relations internationales, Travail et gestion dans le management de l'industrie au XXe siècle, etc.).

A part ces thèmes généraux, il y aura des discussions sur des problèmes proposés par divers organismes scientifiques internationaux, tels que l'Association internationale des études byzantines, l'Association internationale d'études sud-est européennes, la Commission internationale d'histoire ecclésiastique comparée, l'Union des historiens arabes, etc.

Les rapports et les co-rapports seront publiés en trois volumes et distribués aux participants à leur arrivée à Bucarest. Un quatrième volume, contenant les «Actes» du congrès sera publié ultérieurement. Un programme d'excursions en Roumanie (visite des monastères orthodoxes, de complexes archéologiques, etc.) est prévu après la clôture du Congrès.

Le droit d'inscription pour chaque participant au Congrès est de 65 US dollars et donne droit aux quatre volumes des rapports, communications et des actes; il est fixé à 30 US dollars pour les personnes accompagnant les congressistes et à 20 US dollars pour les étudiants régulièrement inscrits à une Université.

Les droits d'inscription doivent être acquittés pour le 1er mai 1980 au plus tard. Les sommes dues doivent être transmises à la Banque Roumaine du Commerce Extérieur au compte du Congrès international des sciences historiques n° 30.98.0. 27.83.00 - BNRSR - SMB - 95108.

La cotisation est acceptée dans n'importe quelles devises convertibles.

Le règlement des frais d'inscription doit être effectué avant le 1er mai 1980.



*Deux nouvelles institutions culturelles européennes*

## la «European University Research» et la «Business School»

Un important accord de coopération a été signé le 26 octobre 1979 par le recteur *Paul Jansen* (à droite dans la photo) et le président *Joseph Constantin Dragan* (au centre), représentant la Fondation des Hautes Etudes et l'Institut des Hautes Etudes de Bruxelles et, respectivement, la Fondation Européenne Dragan et l'Instituto Europeo de Formación Permanente de Palma de Mallorca. Il s'agit de la création à Palma de Mallorca d'une «Business School» en langue anglaise, qui organisera des séminaires, des cours intensifs et de longue durée, comprenant notamment l'enseignement de la gestion économique et financière de l'entreprise et des langues vivantes.

Le même jour, la Fondation Européenne Dragan et la Fondation des Hautes Etudes de Bruxelles ont décidé conjointement de créer la «European University Research» (E.U.R.) pour l'enseignement universitaire et post-universitaire et la recherche théorique et appliquée, à travers des Unités d'enseignement autonomes déjà existantes ou à créer. Dans la E.U.R. sont

encadrés comme Unités d'enseignement autonomes les *Instituts des Hautes Etudes* de Bruxelles, l'*Institut de Hautes Etudes de Genève et Beyrouth*, l'*Instituto Europeo de Formación Permanente* et la *Business School* de Palma de Mallorca.

De nouveaux Instituts-Facultés post-universitaires seront institués, à savoir: de *Droit européen* (spécialisation et recyclage), d'*Histoire européenne* (politique, économique, culturelle) et des *Sciences* (cybernétique et informatique), ainsi que l'*Institut de recherches* (théoriques et appliquées) dans les domaines envisagés par la «European University Research».

Ces deux initiatives se proposent de contribuer à la création d'un *enseignement européen*, qui joue un rôle essentiel dans la perspective de l'unification européenne. C'est, en effet, aux générations futures qu'appartient l'accomplissement de cette noble tâche, et on ne sait que trop combien inadéquats sont les structures et le contenu actuels de l'enseignement dans les pays membres du noyau de l'Europe unie. ■



## LIVRES REÇUS

G. Del Vecchio, *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans la révolution française*. Editrice Nagard (Roma, Foro Traiano 1/A), 1979, 82 pages.

«**L**a Déclaration des droits de l'homme et du citoyen n'est pas seulement un document du passé, mais en raison de sa signification essentielle, c'est un élément vivant, impossible à supprimer, de notre culture, qui jouera sans doute un rôle de haute importance dans l'orientation du destin futur du genre humain.

Dans cette étude, que je fis dans ma jeunesse, j'ai cherché à mettre en lumière la signification essentielle de la Déclaration, en réfutant, entre autres, l'erreur commise par certains auteurs qui lui imputèrent les excès sanguinaires de la Révolution. En face d'interprétations unilatérales, selon lesquelles la Déclaration aurait été inspirée, pour certains, par un individualisme exclusif tandis que, pour d'autres, elle ouvrirait la porte au socialisme, j'ai cherché à démontrer qu'elle entend soutenir la valeur de la personne humaine dans toutes ses manifestations individuelles et sociales.

En dépit des divergences de jugements et des nombreuses discussions encore en cours, les idées proclamées par la Déclaration, dans leur noyau de vérité, ont pénétré profondément dans la conscience moderne, comme le prouve le fait qu'elles ont été accueillies dans les Constitutions

des Etats les plus avancés et sanctionnées en outre solennellement par des actes internationaux, au nombre desquels est particulièrement remarquable la «Universal Declaration of human rights» (du 10 décembre 1948), qui n'est autre que le développement de ces mêmes idées».

**Giorgio Del Vecchio**

### LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME

et du citoyen  
dans  
la révolution  
française

Editrice Nagard

*La politique commerciale commune de la C.E.E. et des pays de l'Europe de l'Est* de Branko Tomsa. Editions Bruylant, rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles - 272 pages, 1885 francs belges.

**L**es relations commerciales avec les pays de l'Europe de l'Est sont, en cette période de détente, plus que jamais à l'ordre du jour.

*Dans les années soixante, les principaux Etats de la Communauté Economique Européenne ne manifestèrent aucun empressement à transférer à la Communauté leur com-*

pétence des relations commerciales avec l'Est.

Une exception doit cependant être faite pour les petits pays qui voyaient là l'occasion de mieux faire défendre leurs chances face aux grands dans la course aux marchés de l'Est.

Fidèle à sa politique nationaliste, le gouvernement français décidait, dès 1964, de faire cavalier seul et signait avec les pays de l'Est des accords commerciaux et, en dépit des dispositions communautaires, leur accordait des crédits à long terme.

Cette «dialectique entre les conceptions communautaires et les intérêts nationaux» est bien mise en évidence dans cet ouvrage. L'auteur nous montre que c'est cette dialectique qui est la cause de la lenteur de

l'intégration européenne.

D'autre part, Branko Tomsa a le mérite d'avoir donné une analyse globale du sujet, c'est-à-dire de ne pas s'être limité aux aspects économiques et juridiques - traités d'ailleurs avec beaucoup de précision -, mais d'avoir aussi mis en évidence le caractère fondamentalement politique du problème tant sur le plan des rapports entre les deux groupements économiques (CEE à l'Ouest, CAEM à l'Est) que sur celui de la confrontation à l'intérieur de la Communauté entre l'élaboration et l'instauration d'une politique commerciale commune et de politiques commerciales nationales.

En fin de compte, c'est une véritable étude de décision qui nous est proposée.

A paraître

«ROME EN AVANT-PREMIERE»

**C**arlo Marconi et Mario Sanetti ont imaginé une «encyclopédie vivante» de la ville de Rome, à paraître sous les auspices des «Iniziative Editoriali e Culturali» (54, via Vittoria, 00187 Roma). Intitulée Roma Oggi in Anteprema cette oeuvre monumentale contiendra les informations essentielles sur la vie artistique, culturelle, scientifique, industrielle, commerciale et sportive de la capitale italienne. Ce sera un «Index» des rues et des places, chacune avec tous ses magasins, bureaux, institutions, monuments historiques, etc. actuels, et son passé tiré des documents historiques et des fouilles archéologiques. Le lecteur y trouvera en outre la liste de toutes les institutions que déploient leur activité à Rome.

*Bulletin européen*

A B O N N E M E N T S

Italie:

ordinaire                    lires    6 000  
de soutien                  lires    30 000

Pays extra-européens:

ordinaire                  USA \$    20  
de soutien                  USA \$    60

Autres pays européens:

ordinaire                  ff.        50 (ou contre-valeur dans une autre  
de soutien                  ff.        250 monnaie européenne - ou dollars)

L'abonnement souscrit sera valable pour toute l'année 1980. Le versement pourra être effectué directement soit par chèque bancaire, soit par versement sur le C.C.P. n° 36220002 à Rome au nom du «Bulletin Européen» - Foro Traiano, 1/A Rome.

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

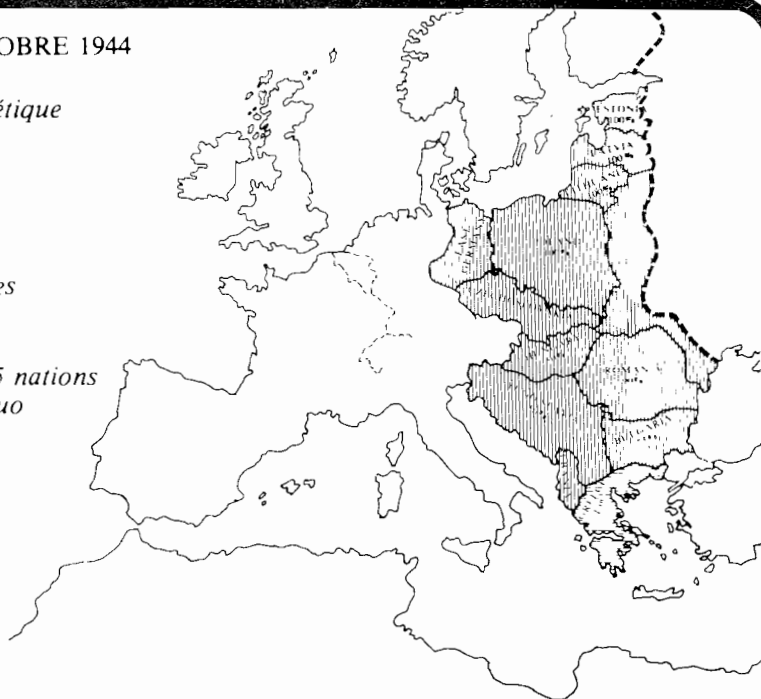
*Churchill  
cède à l'Union soviétique  
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du  
partage de l'Europe  
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations  
reconnait le statu quo  
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

*Bulletin Européen*

## **sommaire**

<i>H. Müller: Une contre huit</i>	1
<i>A. Ries: Problèmes actuels de la politique agricole commune</i>	3
Les députés du Parlement européen: Otto de Habsbourg	7
<i>G. Kahn-Ackermann: L'année internationale de l'enfant se termine</i>	9
<i>J. Murray: L'Europe vieillit</i>	10
Conseil de l'Europe	12
XV <sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques	16
La «European University Research»	17
Livres reçus	18

*Bulletin Européen*

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)

Editrice Nagard Srl - Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:  
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06) 679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n.16966 del  
15.10.1977 (già n.1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa BG» Milano, Via Larga 11